

LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 15 janvier à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de La Commune de LA BOUILLADISSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur José MORALES.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 09 janvier 2024.

Mmes Marie-Sophie ARNOLD, Aurélie FANTINO, M. Michel MEMETEAU sont absents.

M. Guy BENARROCHE, Mme Sandrine BRETAGNE, M. David LEHMANN, Mmes Anne RAIMOND et Caroline REBUFFAT ont respectivement donné pouvoir à M. José MORALES, Mmes Joëlle BATTESTINI, Carole WORMS, M. Serge COUCOULIS, Mme Virginie BOURGUE.

Inscrits : 29

Présents : 20

Votants : 25

01 - OBJET : Installation d'un adjoint suite à une démission

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que Monsieur Laurent CHAUVIN, Adjoint au Maire, a porté à connaissance de Monsieur le Préfet, par lettre en date du 15 décembre 2023, sa décision de démissionner de ses fonctions d'adjoint pour raisons personnelles, conformément à l'article L 2122.15 du CGCT.

Monsieur CHAUVIN reste toutefois membre du Conseil Municipal, au titre de Conseiller Municipal.

Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône, par courrier en date du 18 décembre 2023 a accepté cette démission.

Son siège d'adjoint, devenant vacant, il nous faut procéder à son remplacement.

Le remplacement s'opèrera par une élection au scrutin secret à la majorité absolue à trois tours. L'adjoint sera choisi parmi les conseillers de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder.

Le nouvel adjoint prendra place au dernier rang du tableau et les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire montent d'un rang.

Sous la présidence de Monsieur le Maire, il est procédé à l'élection du huitième adjoint.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de scrutins trouvés dans l'urne : **vingt-cinq** (25)

A DEDUIRE :

- Bulletins Nuls : (à annexer au PV) : **zéro** (0)
- Bulletins Blancs : (à annexer au PV) : **zéro** (0)

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés : **vingt-cinq** (25)

Majorité absolue (lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6) : **Treize** (13)

ONT OBTENU :

- Monsieur Ambrozio DOLFI **vingt-cinq** (25) voix

Monsieur Ambrozio DOLFI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.